

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01048

Numéro SIREN : 417 491 982

Nom ou dénomination : LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2018 sous le numéro de dépôt 4114

LyondellBasell Holdings France S.A.S

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

À l'Associé unique
LyondellBasell Holdings France S.A.S
Chemin départemental 54
Raffinerie de Berre
13131 Berre l'Etang Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LyondellBasell Holdings France S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des participations lorsque la valeur actuelle des participations est inférieure à la valeur d'acquisition ou d'apport, tel que décrit en notes 2.1, 3.1., 3.4 et 4.3 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

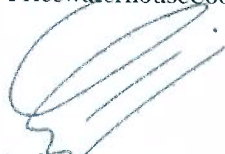
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 5 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié
Associé



**LYONDELLBASELL HOLDINGS
FRANCE**

CHEMIN DEPARTEMENTAL 54

13131 BERRE L ETANG CEDEX

Comptes au 31/12/2017

A solid black horizontal bar used to redact information, likely a company registration number or identification code.

Comptes annuels

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 537 513 436	611 343 148	926 170 288	910 580 665
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	140 727 145	140 727 145		100 153 211
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 678 240 581	752 070 293	926 170 288	1 010 733 876
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				11 064
Autres créances	81 287 209		81 287 209	198 391 499
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	81 287 209		81 287 209	198 402 563
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	2 905		2 905	7 766
TOTAL GENERAL	1 759 530 695	752 070 293	1 007 460 402	1 209 144 204

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 701 102 960)	701 102 960	1 024 479 981
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	5 153 367	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-248 709 017	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	490 209 670	103 067 328
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 769 650	5 769 650
CAPITAUX PROPRES	953 526 630	1 133 316 961
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	52 704 099	75 649 241
Provisions pour charges		
PROVISIONS	52 704 099	75 649 241
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	48 897	39 790
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 875	130 482
Dettes fiscales et sociales	1 107 901	7 731
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 229 673	178 003
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 007 460 402	1 209 144 204

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				9 220
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				9 220
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 766	
Autres produits			3	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 768	9 221
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			460 927	230 243
Impôts, taxes et versements assimilés			767	1 590
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			2 905	
Autres charges			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			464 599	231 834
RESULTAT D'EXPLOITATION			-456 831	-222 613
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			433 587 445	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 878 915	3 395 213
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			38 532 451	195 129 890
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			474 998 811	198 525 104
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			41 503 850	125 159 504
Intérêts et charges assimilées			21 712	631
Différences négatives de change				23
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			41 525 562	125 160 157
RESULTAT FINANCIER			433 473 249	73 364 946
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			433 016 418	73 142 333

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 360	828 884
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 360	828 884
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169 036	828 884
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	169 036	828 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-161 676	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-57 354 928	-29 924 995
TOTAL DES PRODUITS	475 013 939	199 363 209
TOTAL DES CHARGES	-15 195 730	96 295 880
BENEFICE OU PERTE	490 209 670	103 067 328

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE, FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

1.1 Présentation et activité de la société

LyondellBasell Holdings France (LBHF) est une société Holding dont l'activité se concentre sur le financement et la gestion de titres de participation dans des sociétés de production d'Ethylène, de Polyéthylène, de Polypropylène, d'Oxyde de propylène, Oxyfuels et de commercialisation de Polyoléfines. Ses participations exercent principalement leurs activités en France.

Les revenus de LyondellBasell Holdings France proviennent des dividendes distribués par ses participations et du remboursement de prestations de services engagées au bénéfice de sociétés du groupe LyondellBasell.

Opération Lancaster

En date du 1er avril 2008, LBHF finalisait l'acquisition auprès du groupe Shell du site pétrochimique de Berre l'Etang (Bouches du Rhône), des actifs et activités commerciales qui y sont associés. D'un point de vue juridique, la société a acquis les titres composant le capital social de la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures, une entité chargée de la commercialisation et de la distribution de produits pétroliers, elle-même actionnaire unique de la Compagnie Pétrochimique de Berre, entité propriétaire des actifs industriels situés sur le site pétrochimique de Berre l'Etang, de la raffinerie (dont la cessation définitive d'activité a été notifiée le 7 novembre 2014) et des unités chimiques avals mais aussi de certains actifs logistiques associés.

Depuis cette acquisition, le groupe LyondellBasell est l'opérateur du site de Berre l'Etang.

Acquisition des titres de Lyondell France Holdings

Le 15 décembre 2010, dans le cadre de la restructuration de l'actionnariat de l'entité Lyondell France Holdings (LFH), LBHF est devenue l'associé unique de LFH, elle-même unique détentrice des titres Lyondell Chimie France.

Les titres LFH antérieurement détenus par Basell Germany Holdings GmbH (BGH) ont été cédés pour un montant de 403 millions d'euros.

L'acquisition de ces titres a été financée par une augmentation de capital du même montant par incorporation de la créance détenue par BGH. Suite à cette restructuration juridique, le Groupe fiscal LFH est intégré à compter du 1er janvier 2011 au Groupe fiscal LBHF.

En 2011, est intervenue la cession des titres Basell Production France (BPF) et Basell Iso-Oléfines (BISO) en vue des opérations de transmission universelle de patrimoine (TUP) vers Basell Polyoléfines France (BPO) complétées le 1er juillet 2011.

ANNEXE (suite)

L'objectif de ces opérations réalisées en 2011 a été de procéder à une simplification de la structure juridique des entités françaises du Groupe en cohérence avec les synergies opérationnelles observées au niveau des activités du vapocraqueur et de la production aval de polyéthylène et de propylène principalement.

1.2 Faits significatifs survenus pendant l'exercice

Financement des filiales

Sur l'exercice 2016, LBHF a mis en place avec ses filiales Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB) et Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) un financement au travers d'un crédit revolving à échéance au 30 septembre 2020 se substituant au financement antérieur par compte-courant avec LyondellBasell Finance Company (LYBFC). Ce dernier demeure toutefois afin de faire transiter les opérations quotidiennes de CPB et CDH et est mis à zéro chaque fin de mois par le mécanisme du crédit revolving.

Les avances accordées au 31 décembre 2017 dans le cadre de ce crédit revolving sont de 100 M€ pour CPB et 41.4 M€ pour CDH.

Sur l'exercice 2017, Basell Polyoléfine France (BPO) a remboursé à LBHF le prêt de 100 M€ souscrit en septembre 2012. Au titre de ce même exercice 2017, BPO a conclu un contrat de prêt de 100 M€ auprès de la société hollandaise LyondellBasell Finance Company et qui s'achèvera à la fin de l'année 2022.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Du fait de la nature des opérations réalisées dans le cadre de son activité, l'adoption du **règlement ANC n° 2015-05** relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture n'a pas eu d'effet sur les comptes de la société.

ANNEXE (suite)

2.1. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres de participation et sont amortis sur 5 ans à compter de leur date d'acquisition pour les besoins fiscaux (amortissements dérogatoires).

Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur de marché des autres titres est inférieure à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, une provision pour dépréciation des participations est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances identifiées comme douteuses pour lesquelles la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur recouvrable.

2.3 Opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du cours de change à la date de clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat financier de l'exercice.

Les créances et les dettes en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques enregistrées en charges de l'exercice. Dans la mesure où les opérations concourant à la constatation des écarts de conversion actif et passif n'ont pas d'échéances suffisamment voisines bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Du fait du rôle de holding de la Société, les écarts de conversion, provisionnés ou réalisés, sont relatifs à des flux financiers et comptabilisés en résultat financier.

ANNEXE (suite)

2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse transitent sur le compte-courant de la société LyondellBasell Finance Company. Du fait de cette convention de compte-courant, la société ne présente plus de soldes de disponibilités et valeurs mobilières de placement au bilan.

2.5. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe pour la société une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le fait générateur est antérieur à la clôture et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux principales opérations suivantes :

- (i) pertes de change latentes ;
- (ii) situations nettes négatives des filiales.

2.6. Intégration fiscale

LyondellBasell Holdings France SAS est tête du groupe d'intégration fiscal constitué des sociétés suivantes : Basell France SAS, Basell Polyoléfines France SAS, LyondellBasell Services France SAS, Compagnie Pétrochimique de Berre SAS, Compagnie de Distribution des Hydrocarbures SAS, Lyondell France Holdings, Lyondell Chimie France, LyondellBasell Syrma, Société du Noir d'Acétylène et Basell Moyen-Orient Investissements (BMOI).

La charge d'impôt comptabilisée dans chaque société est égale à celle qui aurait été supportée par celle-ci en l'absence d'intégration fiscale.

La société BMOI a déposé des réclamations portant sur les exercices 2011, 2012, 2014, 2015 et 2016 et dans lesquelles elle sollicitait la restitution de l'IS payé du fait de l'impossibilité de rejoindre le groupe fiscal formé par la société LBHF. Ces réclamations étaient fondées sur l'incompatibilité du régime de l'intégration fiscale français, prévu aux articles 223 A et suivant du Code général des impôts (ci-après, « CGI ») avec le droit de l'Union européenne. Plus particulièrement, la société BMOI demandait à rejoindre le périmètre du groupe fiscal préexistant constitué par sa société sœur, la société LBHF.

La société BMOI ayant été déficitaire au titre de l'exercice 2013, la demande a été effectuée par la société mère du groupe préexistant, sa société sœur LBHF. L'Administration fiscale a fait droit à la demande de la société LBHF ce qui a entraîné un remboursement d'IS de 51.395€

Sur la base des éléments indiqués ci-dessus, et suite à divers échanges avec l'Administration fiscale, il a été décidé que la société BMOI serait définitivement considérée comme intégrée fiscalement à l'intégration fiscale préexistante constituée par la société LBHF à compter de l'exercice 2017. Les conséquences de ce rattachement sur le déficit reportable du Groupe LBHF sont exposées en note 4.6.

ANNEXE (suite)

2.7. Exemption de consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe.

En effet :

- ni un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrés globalement dans les comptes de l'ensemble consolidé au niveau de **LyondellBasell Industries N.V**
Delftseplein 27E
3013 AA Rotterdam
The Netherlands.

3. ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1 Immobilisations financières

Titres de participation

Les variations en valeur brute des titres de participation s'analysent comme suit :

Valeur brute	31 décembre 2016 €	Acquisitions €	Cessions €	31 décembre 2017 €
Basell France	50 000			50 000
Basell Polyoléfines France	497 400 000			497 400 000
LyondellBasell Services France SAS	26 783 154			26 783 154
Compagnie de Distribution des Hydrocarbures	610 243 282			610 243 282
Lyondell France Holdings	403 000 000			403 000 000
LyondellBasell SYRMA	37 000			37 000
	1 537 513 436	-	-	1 537 513 436

Les variations des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciation	31 décembre 2016 €	Dotations €	Reprises €	31 décembre 2017 €
LyondellBasell Services France SAS	16 675 728	-	15 592 170	1 083 558
Compagnie de Distribution des hydrocarbures	610 243 282	-	-	610 243 282
LyondellBasell Syma	13 761	2 547	-	16 308
	626 932 771	2 547	15 592 170	611 343 148

ANNEXE (suite)

Les titres de la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) sont intégralement dépréciés. La position est maintenue au 31 décembre 2017 du fait de la décision de cessation définitive de l'activité de la raffinerie le 7 novembre 2014 et de la fin de l'activité de mise à disposition des dépôts de stockage depuis l'exercice 2015. Les capitaux propres de CDH s'établissant à (197.2) M€ au 31 décembre 2017, une provision pour risque additionnelle a été constituée (cf. Note 3.4 sur les provisions pour risques et charges).

Les titres LBSF ont été dépréciés sur la base des capitaux propres ajustés des écarts actuariels non reconnus sur les engagements de départs en retraites, diminués de la fiscalité latente correspondante.

Les titres Lyondell Basell Syrma ont été dépréciés sur la base des capitaux propres de la société au 31 décembre 2017.

Autres immobilisations financières

€	31 décembre 2017			31/12/2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Prêt Basell Polyoléfines France	0	-	-	100 000 000
Prêt Compagnie de Distribution des Hydrocarbures	41 430 497	(41 430 497)	-	-
Prêt Compagnie Petrochimique de Berre	99 278 004	(99 278 004)	-	-
Intérêts sur prêt	18 644	(18 644)	-	153 211
	140 727 145	(140 727 145)	0	100 153 211

En date du 1er septembre 2012, il a été signée une convention de prêt sur 5 ans entre LBHF et Basell Polyoléfines France pour 100 M€. BPO a remboursé le prêt en totalité en mai 2017.

Sur l'exercice 2017, LBHF a accordé des financements complémentaires sous forme de crédits revolving à CDH et CPB, filiale à 100% de CDH, pour respectivement (voir note 1.2). Ces prêts ont une échéance au 30 septembre 2020. Compte tenu des situations nettes négatives de ces sociétés, les prêts ont été dépréciés en totalité sur l'exercice.

3.2 Créances

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€	€
Clients	-	11 064
Clients- factures à établir	-	-
Total	-	11 064

ANNEXE (suite)

Autres créances

Cette rubrique s'analyse comme suit au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017 €	31 décembre 2016 €
TVA	45 231	39 144
Impôts	-	2 633 243
Compte courant intégration fiscale	66 321 012	68 480 352
Compte courant Basell Finance Company	14 920 966	127 238 759
	81 287 209	198 391 499

Les créances au 31 décembre 2017 sont à moins d'un an.

LBHF affiche une dette nette d'IS au 31 décembre 2017 contrairement à 2016 (créance de 2.6 M€) du fait de la progression des résultats fiscaux sur l'exercice.

Le solde du compte-courant d'intégration fiscale est constitué :

- De la dette d'IS 2017 des sociétés bénéficiaires, soit essentiellement LCF (44.5 M€) et BPO (71.7 M€)
- Diminué des acomptes versés par les filiales en cours d'année 2017.

Le compte-courant LyondellBasell Finance Company est un compte-courant de trésorerie. Sa variation sur l'exercice de -112 M€ inclut essentiellement :

- Le versement des dividendes des filiales pour 434 M€ (voir 4.3. Résultat Financier)
- Le rachat d'actions à l'associé unique pour (670 M€) (voir 3.3. Capitaux propres)
- Le remboursement du prêt de 100 M€ par BPO
- Les financements complémentaires de crédit revolving pour CDH et CPB à hauteur de (41.5 M€)
- Le versement des acomptes d'IS 2017 pour (58 M€)
- Le versement des liquidations d'IS 2016 par les filiales pour 63 M€.
- Le versement d'acomptes d'IS 2017 par les filiales à hauteur de 60 M€.

3.3. Capitaux Propres

Le capital social s'élève à 701.102.960 euros au 31 décembre 2017 et est constitué de 93 729 772 actions. Les mouvements de l'exercice des capitaux propres sont analysés comme suit :

	31 décembre 2016 €	Augmentation €	Diminution €	31 décembre 2017 €
Capital social	1 024 479 981		(323 377 021)	701 102 960
Autres réserves	0	5 153 367	0	5 153 367
Report à nouveau	1	97 913 961	(346 622 979)	(248 709 016)
Résultat de l'exercice	103 067 328	490 209 669	(103 067 328)	490 209 669
Provisions réglementées	5 769 650			5 769 650
Total capitaux propres	1 133 316 960	593 276 997	(773 067 328)	953 526 630

ANNEXE (suite)

Le 7 juillet 2017, l'associé unique a autorisé le Président à réaliser une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 330.617.534 €. En date du 3 août 2017, le Président a constaté la réalisation définitive de l'opération par :

- Rachat de 43.232.222 actions par la Société auprès de son Associé Unique pour un montant de 670 M€ ;
- Annulation des actions par réduction de capital d'un montant nominal de 323.377.021 €
- Imputation de la différence avec la valeur de rachat, soit 346.622.979 €, sur le report à nouveau.

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement des frais d'acquisition incorporés à la valeur des titres.

3.4 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique s'analyse comme suit au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2016 €	Dotation €	Reprises €	31 décembre 2017 €
Provision pour pertes de change	7 766	2 904	(7 766)	2 904
Autres provisions pour risques	75 641 475	0	(22 940 281)	52 701 194
	75 649 241	2 904	(22 948 047)	52 704 098

Autres provision pour risques

Le poste « Autres provisions pour risques » recouvre la provision pour situation nette négative de CDH au 31 décembre 2017, après provision des prêts accordés par LBHF à CDH et CPB et prise en compte de la fiscalité latente.

3.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

	31 décembre 2017 €	31 décembre 2016 €
Compte courant d'associés	48 897	39 790
	48 897	39 790

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2017 sont à moins d'un an.

ANNEXE (suite)

Fournisseurs et comptes rattachés

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€	€
Fournisseurs	38 840	46 388
Factures non Parvenues	34 034	84 093
	72 875	130 481

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Autres Dettes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€	€
Impôts	1 107 901	-
TVA	-	7 731
	1 107 901	7 731

Les autres dettes sont à échéance à moins d'1 an.

Le solde d'IS à régler comprend :

- le montant d'IS 2017 : 60.9 M€
- les acomptes réglés sur 2017 : (59 M€)
- le CICE : (0.8 M€).

4. AUTRES INFORMATIONS**4.1. Entités liées et entités ayant un lien de participation**

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec des sociétés sœurs / holdings et sont conclues à des conditions normales de marché.

Les principales parties liées sont les filiales incluses dans le Groupe d'intégration fiscale (voir note 2.6) et LyondellBasell Finance Company dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

4.2. Commentaires sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 456.8 K€ et se compose principalement de refacturations groupe.

Sur l'exercice 2016, le résultat d'exploitation était négatif à 222.6 K€.

ANNEXE (suite)

4.3. Commentaires sur le résultat financier

Au 31 décembre 2017, le résultat financier s'élève à 433.473 K€ et se décompose comme suit :

en K€	31/12/1017	31/12/1016
Dividendes reçus	433 587	-
Intérêts sur prêts groupe	2 857	3 395
Variation nette des provisions sur titres, prêts et situation nette négative des filiales	(2 971)	69 972
Résultat de change	-	(2)
RESULTAT FINANCIER	433 473	73 365

Les dividendes reçus sont relatifs aux filiales suivantes :

- Lyondell France Holdings : 340,2 M€
- Basell Polyolefines : 88,4 M€
- Basell France : 5 M€.

Les provisions pour dépréciations et risques financiers sur les filiales sont détaillées en notes 3.1 et 3.4. L'impact net sur le résultat financier est le suivant :

	en K€
CDH/ CPB	
Provision pour dépréciation des prêts (crédit revolver)	(41 501)
Reprise de provision pour situation nette négative	22 940
LBSF	
Reprise de provision pour dépréciation des titres	15 592
LyondellBasell Syrma	
Provision pour dépréciation des titres	(3)
Variation nette des provisions sur titres, prêts et situation nette négative des filiales	(2 971)

4.4. Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif à 162 K€ au 31 décembre 2017. Il est essentiellement composé d'une charge de 169 K€ relative au contrôle fiscal portant sur la TVA de 2015.

4.5. Produit d'intégration fiscale

Le produit d'intégration fiscale de 57.4 M€ résulte de la position fiscale bénéficiaire des sociétés Lyondell Chimie France pour 44.5 M€, BPO pour 71.8 M€, BMOI pour 0.9 M€, Lyondell France Holdings pour 0.5 M€ et Basell France pour 0.2 M€ tandis que le résultat d'ensemble du groupe intégré dégage un impôt sur les sociétés de 60.9 M€ (avant imputation du CICE de 0.8 M€).

ANNEXE (suite)

4.6. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente du groupe intégré s'analyse comme suit au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017 €	31 décembre 2016 €
Allègement net de la dette future d'impôt		
Déficits reportables	189 016	349 114
Allègement net (base d'impôt)	189 016	349 114
Taux d'IS	28,92%	28,92%
Allègement net	54 663	100 964

Le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale à l'ouverture s'élevait à 349.114 K€.

La diminution du montant des déficits à l'ouverture de l'exercice 2017 correspond à :

- à hauteur de 155.416 K€ à l'imputation des pertes sur le résultat fiscal 2017 ;
- à hauteur de 4.435 K€ à l'annulation des pertes en lien avec le remboursement d'IS reçu par BMOI au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 (1,3 M€), l'administration fiscale ayant donné une suite favorable à son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de LBHF en tant que société sœur (voir note 2.6) ;
- à hauteur de 237 K€ pour tenir compte des effets du contrôle fiscal de LCF des années 2013 et 2014.

L'allègement net d'impôt n'est pas comptabilisé.

4.7. Dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

4.8. Engagements hors bilan

La Société a signé deux lettres de confort dans le cadre de la clôture statutaire formalisant son intention de soutien à ses filiale et sous-filiale, CDH et CPB, afin de leur permettre de continuer leurs opérations pour les 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes.

4.9. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Le projet de transmission universelle de patrimoine (TUP) de LFH dans LBHF est toujours d'actualité.

ANNEXE (suite)

4.10. Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice
				Brute	Nette		
Filiales et participations (K€)							
<u>1. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :</u>							
<u>1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>							
Basell France	62	490	100%	50	50	4 938	446
Basell Polyoléfines France	233 251	348 888	100%	497 400	497 400	1 265 300	223 169
LyondellBasell Services France	9 515	15 859	100%	26 783	25 700	266 423	797
Compagnie de Distribution des Hydrocarbures	497 470	(694 629)	100%	610 243	0	126	(22 292)
Lyondell France Holdings	146 785	25 156	100%	403 000	403 000	0	154 476
LyondellBasell Synra SAS	37	(16)	100%	37	21	0	(2)
<u>2. Participations (10 % à 50% du capital détenu)</u>							
Néant							

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de €. 701.102.960
Siège social : Raffinerie de Berre, Chemin Départemental 54, 13130 Berre l'Etang
417 491 982 RCS Salon de Provence

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2018

MINUTES OF DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
22 JUNE 2017

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2017 -

L'an deux mille dix-huit,
Le 22 juin,
A 11:00 heures,

On 22 of June, 2018,
at 11:00

L'Associé unique de la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS (ci-après la "**Société**"),
The sole shareholder of Lyondellbasell Holdings France SAS (hereinafter the "Company"),

La société BASELL GERMANY HOLDINGS GMBH, société de droit allemand, dont le siège est situé Brühler Str. 60, 50389 Wesseling, Allemagne, représentée conjointement par M. Peter Smits (ci-après l' "**Associé unique**"),
Basell Germany Holdings GmbH, a company incorporated under German law, having its registered office at Brühler Str. 60, 50389 Wesseling, Germany (hereinafter the "Sole Shareholder"), jointly represented by Peter Smits,

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- ◊ d'un exemplaire des Statuts de la Société :
a copy of the Company's Articles of Association;
- ◊ des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2017;
The annual accounts for the year ended 31 December 2017;
- ◊ du Rapport du Commissaire aux comptes;
The Statutory Auditor's Report;
- ◊ du Rapport de gestion;
The Management Report;
- ◊ du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles;
Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2017 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses;
- Affectation du résultat;
Allocation of results;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce;
Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code;
- Pouvoir pour les formalités.
Powers for the formalities.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente en la personne de M. Didier CAVANIÉ.
The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited, is present and represented by Mr. Didier CAVANIÉ.

PREMIERE DECISION

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST DECISION

Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2017 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses

L'Associé unique, après lecture et présentation du:
The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017 et sur les comptes arrêtés à cette date;
Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2017 and the annual accounts for this period;
- du Rapport sur les comptes annuels 2017 du Commissaire aux comptes.
the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2017.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus aux Dirigeants pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé,
Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the Management for the execution of their mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

In compliance with the provisions of Article 223 of the French Tax Code, no expense not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code was recorded.

DEUXIEME DECISION

- Affectation du résultat -

SECOND DECISION

- Allocation of results -

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de € 490.209.670 (quatre cent quatre-vingt-dix millions deux cent neuf mille six cent soixante-dix euros).

The Sole Shareholder observes that the results for the year show a profit of € 490.209.670 (four hundred ninety millions two hundred and nine thousand six hundred seventy euros).

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce résultat comme suit :

Adopting the proposal of the President, the Sole Shareholder decides to allocate the result, as follows:

- | | |
|---|-------------|
| - Apurement du report à nouveau débiteur.....€ | 248.709.017 |
| <i>Clearance of debit of retained earnings</i> | |
| - 5% au poste « Réserve légale » soit la somme de.....€ | 12 075 038 |
| <i>Amount of 5 % to "Legal Reserve"</i> | |

Le solde, soit la somme de € 229 425 615
The balance, the sum of
constitue le montant du bénéfice distribuable.
is the amount of distributable income.

De distribuer un dividende de€ 229.422.241
To distribute the dividends of
représentant un montant de € 2,4477 par action.
Representing the amount of € 2,4477 per share.

Le solde, soit€ 3.374
The balance of
sera porté au crédit du compte "report à nouveau", portant ainsi son solde, après affectation, de € (248.709.017) à € 3.374.
will be allocated to "retained earnings", increasing its balance from € (248.709.016) to € 3.374.

Après affectation du bénéfice de l'exercice, les capitaux propres de la Société seraient de € 724.104.389 et satisferaient toujours aux obligations légales et statutaires.

After allocation of the result, the equity of the Company would be € 724,104,389 and would still satisfy the legal and statutory obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

In accordance with the Article 243 of the French General Tax Code (CGI), no dividends have been distributed for the three previous financial years.

TROISIEME DECISION

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD DECISION

Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code

L'Associé unique approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; elles seront inscrites au Registre des décisions.

The Sole Shareholder declares that no regulated agreement as stipulated in Article L 227-10 of the French Commercial Code has occurred or continued during the past financial year.

QUATRIEME DECISION

- Pouvoir pour les formalités -

FOURTH DECISION

- Powers for the formalities –

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Yasmine Vaziaga, ou Judith Uytterlinde ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

The Sole Shareholder grants all powers to Mrs. Yasmine Vaziaga or Mrs. Judith Uytterlinde or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

l'Associé unique.

After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed by the Sole Shareholder



BASELL GERMANY HOLDINGS GMBH

Associé unique

Représentée par Peter Smits